

RÉSOLUTION UIT-R 21-1

PROGRAMMES D'ORDINATEUR POUR LA GESTION
DES FRÉQUENCES RADIOÉLECTRIQUES

(1986-1990-1997)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que de nombreuses administrations et organisations mettent au point, utilisent et échangent des programmes d'ordinateur pour la gestion des fréquences radioélectriques;
- b) que toutes les administrations et organisations tireraient profit de l'échange de ces programmes, particulièrement si l'on employait des procédures leur permettant d'être utilisés le plus possible avec des ordinateurs universellement disponibles;
- c) que certains programmes d'ordinateur ont déjà été proposés pour cet échange; qu'ils sont décrits dans le Catalogue UIT de logiciels pour la gestion du spectre des fréquences radioélectriques et sont disponibles auprès du Bureau des radiocommunications (BR),

notant

- a) la Résolution N° 7 (CAMR-79) de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications (Genève, 1979) (relative à la mise en œuvre d'une gestion nationale des fréquences radioélectriques) et la Résolution N° 37 (relative à la mise en œuvre et au développement de l'utilisation des techniques informatiques pour faciliter la gestion du spectre radioélectrique par les administrations);
- b) la Résolution N° 14 de la CAMR-79, relative au transfert de technologie qui souligne la nécessité d'activités de coopération,

décide à l'unanimité

1 d'encourager les administrations et autres participants aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications à soumettre leurs programmes d'ordinateur conformément aux indications données dans l'Annexe 1;

2 de prier le Directeur du BR de faire les démarches suivantes:

2.1 inviter les administrations et les organisations possédant de tels programmes d'ordinateur à envisager la possibilité de les mettre à la disposition d'autres parties par l'intermédiaire du BR dans un format présentant le maximum de compatibilité possible avec les ordinateurs;

2.2 élaborer et publier, dans des lettres circulaires, des renseignements sur les programmes d'ordinateur qui ont été proposés;

2.3 communiquer, sur demande, les programmes d'ordinateur tels qu'ils ont été reçus et sans révision, en engageant un minimum de dépenses administratives;

2.4 transmettre ces programmes au Groupe de Rapporteurs de la Commission d'études 1 des radiocommunications pour étude, examen de leur transférabilité, de la qualité de la documentation et de l'exactitude, et détermination de ceux dont la diffusion peut être recommandée pour une utilisation générale;

2.5 prendre des dispositions pour que le BR donne des conseils aux administrations qui ne comptent parmi les membres de leur personnel, que peu, voire aucun, informaticien ou spécialiste des problèmes que peuvent soulever l'installation et l'utilisation de ces programmes sur micro-ordinateur.

ANNEXE 1

Renseignements pour la présentation de programmes

- 1 Le programme doit être présenté sur un support de mémorisation de données d'un type utilisé actuellement par l'UIT-R: disques souples (MS-DOS formaté, 3 1/2", 760 koctet ou 1,44 M octet) ou une bande à 9 pistes (1 600 bits par pouce), selon la taille du fichier.
 - 2 Le programme ne doit pas être protégé par droits d'auteur.
 - 3 Les documents ci-après doivent de préférence être inclus:
 - description de la méthode utilisée dans le programme et des limitations pertinentes,
 - manuel de l'utilisateur,
 - échantillons de données d'entrée types et de données de sortie attendues pour démontrer le fonctionnement du programme,
 - documentation du programme pour permettre la maintenance du code,
 - inventaire des éléments de données utilisés dans le programme,
 - informations concernant les ordinateurs et progiciels additionnels utilisés pour exécuter le programme.
 - 4 Le résumé des informations relatives au programme, pour publication dans des lettres circulaires, doit contenir les éléments suivants:
 - titre du programme,
 - sous-titre du programme, le cas échéant,
 - adresse de l'organisme qui présente le programme ou adresse de la source,
 - description du programme, avec indication de la langue dans laquelle est rédigée la documentation,
 - langage de programmation; code source,
 - mode de fonctionnement,
 - matériel nécessaire (moniteur, imprimante, mémoire, capacité de mémoire, RAM),
 - données d'entrée y compris fichier(s) de données,
 - fichier(s) de données auxiliaires,
 - données de sortie,
 - équipement de sortie,
 - date de la révision la plus récente,
 - références.
-